

Plan de réponse du CLUSTER ABRIS & BIENS NON ALIMENTAIRES

Le plan de réponse du Cluster Abris&Biens non alimentaires touche différents groupes cibles et apporte une assistance adaptée au contexte et à leurs besoins.

Résumé de la réponse apportée aux populations déplacées			Résumé de la réponse pour les populations non déplacées	
Milieu Rural Site spontané	Milieu Urbain Site spontané	Famille d'accueil	Propriétaire	Locataire
				
Phase 1 Assistance dans les 6 premiers mois de l'urgence				
Type d'urgence : insécurité				
S'applique d'avantage au milieu urbain	• Réhabilitations mineures d'urgence pour centre collectif • Création d'abris collectif avec structure en bâches • Distribution de biens non alimentaires • Distribution de bâches et kits d'installation pour assistance individuelle • Aide aux loyers • Distribution de tentes sur terrain privée seulement	• Assistance aux familles d'accueil • Distribution de biens non alimentaires	La priorité est donnée aux personnes déplacées.	
Type d'urgence : Tremblement de terre ou autre urgence naturel				
• Réhabilitations centre collectif • Création d'abris collectif avec structure en bâches • Distribution de biens non alimentaires • Distribution de bâches et kit d'installation pour assistance individuelle • Distribution de tentes sur terrain privée seulement • Coordination pour déblaiement des débris	• Selon les évaluations et disponibilités des ressources distributions de bâches et kits d'installation et autres BNA	• Assistance à la démolition aux structures non sécuritaire • Selon les évaluations et disponibilités des ressources distributions de bâches et kits d'installation et autres NIF		
Phase 2 6 à 12 mois de l'urgence				
Type d'urgence: Insécurité				
Si l'urgence persiste, même assistance que phase 1 pour assurer la dignité des déplacés. Les solutions durables pourront être envisagées uniquement lorsqu'il y aura stabilité dans les quartiers affectés.			La priorité est donnée aux personnes déplacées.	

L'assistance pour la phase de transition pourra se développer ainsi :

- Assistance aux loyers
- Aide à la relocalisation
- Réhabilitation habitation en démanchées par les affrontements

Type d'urgence : Tremblement de terre ou autre urgence naturel (transition vers réhabilitation et construction « core House »)

- Assistance aux loyers
- Aide à la relocalisation
- Au besoin renouveler les bâches qui ont habituellement une durée de 6 mois.

• Aide à l'auto-réhabilitation avec distribution de matériel ou cash
Conseil technique
• Sensibilisation Build back Safer

- Assistance à la relocalisation
- Aide aux loyers

Phase 3 : Après 12 mois et selon la capacité des partenaires

Type d'urgence : Type d'urgence : Tremblement de terre ou autre urgence naturel_Cconstruction « Full House »

Assistance construction « Full house »
Conseil technique

Détails pour la mise en Œuvre de la réponse

1. Distribution de biens non alimentaires :

- Dans les jours suivant un choc, la réponse minimale en BNA est la distribution de : 2 jerricans, 2 couvertures et 2 nattes par ménage. Le coût estimé de ces articles se situe entre 35 \$ et 40 \$
- Suite à des évaluations plus approfondies, il est possible d'ajouter par la suite : Des lampes solaires, des kits cuisines, bâches et kits d'installation des bâches.
- Les kits d'abris d'urgence consistent, en fonction des besoins et des ressources à 1 ou 2 bâches ainsi que des kits d'installations (corde, clou, marteau.)
- La distribution de tentes n'est pas autorisée sur les lieux publics et doit toujours être discutée avec le cluster avant toute intervention.

2. Assistances pour les familles d'accueil :

- Pour les ménages ayant trouvé refuge chez une famille d'accueil, en collaboration avec le groupe de travail sur les transferts monétaires, il a été convenu de fournir 300 \$, basés sur le panier d'urgence, à la famille d'accueil afin qu'elle puisse soutenir les personnes qu'elle prend en charge. Selon le contexte, il pourrait également être possible de répartir le montant, avec 50% allant à la famille déplacée et 50% à la famille d'accueil.

3. Soutient aux transports pour quitter la zone métropolitaine

- Pour les ménages déplacés sur site qui souhaitent quitter la Zone Métropolitaine pour rejoindre une famille d'accueil en province, ils pourront bénéficier d'une assistance en transport. Il sera important de faire des suivis pour s'assurer que les ménages quittent effectivement le site et atteignent leur destination finale.

Destination	Montant Janvier 2024	Prix actuel	Augmentation
Jeremie	2250	3500	56%
Aux Cayes	1500	2500	67%
Sud est	données non disponible	2000	
Nord (CAP Haitien)	3750	5000	33%
Plateau Central (Mirbalais)	données non disponible	2500	
Autres frais	Montant		
Transport pour gare d'autobus	650		
Transport pour destination finale	1600		
Frais pour les bagages	1000		
Frais imprévus en route	750		
Total	4000		
Exemple Famille de 4 personnes en direction de Jérémie			
	billet (4x 3500)		
	Autre frais (1 x 4000)		
	Total = 18 000		

4. L'assistance aux loyers.

- Afin de fournir une assistance aux plus vulnérables, il est possible de mettre en place des programmes d'assistance aux loyers. Le montant déterminé par le gouvernement en collaboration avec le Cluster est de 50 000 Gourdes par ménage, auquel peut s'ajouter une somme comprise entre 12000 et 18 500 Gourdes pour les moyens de subsistance (aide à payer l'eau, l'électricité, ou autres) pour une durée d'un an. Ce montant a été fixé à la suite de l'enquête sur le coût des loyers d'avril 2023.
- Pour le département du Sud le montant est de 350\$. Il n'a pas d'autre montant déterminé pour les autres zones du pays.

5. Réhabilitation des centre collectifs / sites spontanés

- Afin d'améliorer les conditions de vie et de diminuer les risques de protection, les partenaires peuvent mettre en place des projets visant à réhabiliter les centres collectifs. Il s'agit de réhabiliter la toiture, d'installer de l'éclairage, de créer des espaces séparés



pour les hommes et les femmes, ainsi que de réparer les portes et les fenêtres. Les coûts estimés pour ces réhabilitations varient entre 3000 et 10 000 \$.

6. Constructions et réhabilitation des maisons.

- Les constructions et réhabilitations de maisons doivent tenir compte de techniques de construction durables et résilientes aux chocs. Les montants établis pour les constructions de maisons sont de 280\$ par m². Selon les standards gouvernementaux, une Core house varie de 22 à 25 m², et une Full house varie entre 45 m² et 50 m². Le montant par mètre carré inclut la latrine familiale. Pour les réhabilitations, le montant pour une maison est de 550 \$.